

Février 2009

Caractéristiques

Nom : Invesco Capital Shield 90 (EUR) Fund
Gestionnaire : Martin Kolrep, Francfort
Date de lancement : 9 mai 2003
Domiciliation : Luxembourg
Statut juridique : Compartiment de Invesco Funds (SICAV de droit luxembourgeois)
Devise : EUR
Code ISIN : A : LU0166421692
Investissement minimum : 1 500 USD (A)
Droits d'entrée max. : A (cap.) : 5,25%
Frais de gestion annuels : A : 1,00%
Indice de référence : 3 Month EURIBOR
Type de parts : capitalisation

Notation du compartiment par S&P

Invesco Capital Shield 90 (EUR) Fund



Source : Standard & Poor's.

Toute référence à un classement, une notation ou une récompense ne présage pas des performances futures et n'est pas constante dans le temps.

Fidèles à notre volonté constante de vous communiquer une information pertinente, nous souhaitons vous tenir informé des dernières évolutions récentes de :

Invesco Capital Shield 90 (EUR) Fund

Evolution du compartiment

Invesco Capital Shield 90 (EUR) Fund vise un rendement total convenable en investissant dans un portefeuille d'investissement diversifié comprenant des titres d'emprunt à court terme et des placements sur les marchés d'actions et obligataires au travers de produits dérivés.

Comme cela est stipulé dans le prospectus, l'intention du gestionnaire du compartiment est de préserver à tout moment au moins 90% de la valeur liquidative la plus haute enregistrée au cours de l'existence du compartiment. Le gestionnaire du compartiment prend toutes les mesures raisonnables pour préserver ce plancher ; toutefois, ni le gestionnaire, ni aucune autre entité d'Invesco n'ont garanti ce plancher.

Le 2 février 2009, la valeur liquidative du compartiment a chuté en dessous de la valeur plancher. Cela s'explique par des conditions de marché exceptionnelles qui ont exercé une pression significative sur la liquidité et sur les prix de la partie titres de créance à taux variable (« Floating Rate Notes ») du portefeuille.

La plus haute valeur liquidative par part de Invesco Capital Shield 90 (EUR) Fund s'établissait à 12,27 EUR le 16 juillet 2007. En date du 2 février, la valeur liquidative est de 10,95 EUR, ce qui ne correspond pas à l'objectif du gestionnaire de préserver au moins 90% de la valeur liquidative la plus haute enregistrée au cours de l'existence du compartiment. Avec cette valeur liquidative, le compartiment se situe à 10 centimes d'EUR soit à 0,90% en dessous de la valeur plancher.

Commentaire sur les titres de créance à taux variable

L'objectif du gestionnaire du compartiment est d'avoir un portefeuille diversifié de titres d'emprunt d'émetteurs de premier plan avec une durée inférieure à un an. Actuellement, le portefeuille se compose de 42 titres d'emprunt, diversifiés tant au niveau régional qu'au niveau de notre modèle. Le compartiment a recours à des titres de créance à taux variable, afin de rechercher une exposition directe aux marchés de la dette.

Les titres de créance à taux variable sont généralement considérés comme des investissements conservateurs, puisque leurs coupons sont ajustés régulièrement, basés sur un « spread » (marge) contre un taux d'intérêt de référence tel que l'Euribor ou le Libor.

Cependant, même si les titres de créance à taux variables présentent un faible risque de taux d'intérêt, il subsiste le risque crédit de l'émetteur du titre de créance à taux variable. Une augmentation de la perception du risque crédit de l'émetteur se traduit par une chute du cours du titre de créance à taux variable - malgré le fait que le détenteur du titre de créance à taux variable recevra le versement du coupon convenu ainsi que le remboursement du nominal à l'échéance, sauf défaillance de l'émetteur.

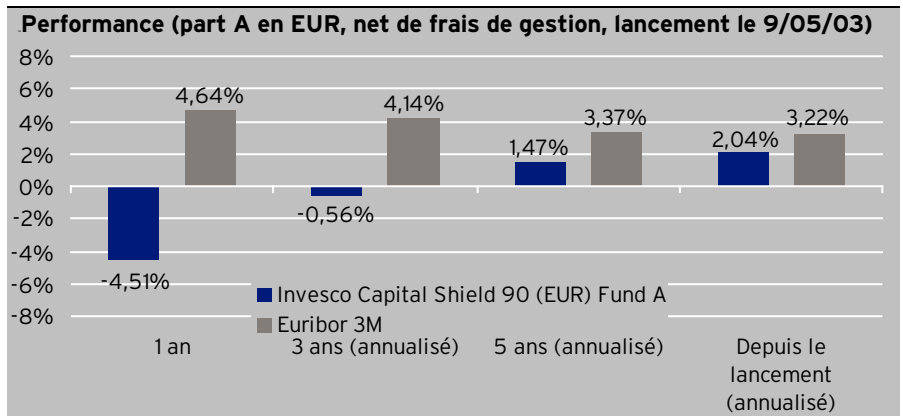
Par ailleurs, le marché des titres d'emprunt se caractérise par un resserrement extrême de la liquidité, ce qui par conséquent exerce une pression des prix à la baisse.

Perspectives du gestionnaire du compartiment

Le gestionnaire du compartiment gère la partie taux variable du portefeuille conformément aux règles d'investissement du prospectus et à sa conception de l'intérêt des porteurs de parts dans les conditions de marché actuelles. Cela inclut la recherche de la préservation du capital dans la mesure du possible étant donné les contraintes de liquidité actuelles sur le marché, tout en maintenant un niveau de liquidité adéquat afin de répondre à des conditions normales de rachat et à la recherche du rendement (dans cet ordre).

Un réajustement de liquidités dans des conditions normales de marché serait favorables à la valeur liquidative de Invesco Capital Shield 90 (EUR) Fund.

Performance du compartiment (part A)*



*Données au 30 janvier 2009. Depuis janvier 2009, Invesco a effectué des versements au profit du compartiment de manière ponctuelle. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Source : Invesco Quantitative Strategies.

Information importante

Le compartiment présenté dans ce document est enregistré à la commercialisation par l'Autorité des Marchés Financiers. Aucune recommandation d'investissement n'est faite par Invesco, et si les investisseurs ne sont pas certains que ce produit est adéquat pour eux, ils doivent prendre conseil auprès d'un conseiller financier. Ce document est publié en France par Invesco Asset Management SA, 18, rue de Londres, 75009 Paris. Toute souscription dans un fonds doit se faire sur le fondement du prospectus simplifié et du prospectus complet à jour, contenant les dispositions sur la stratégie d'investissement les risques, et les frais. Des copies du prospectus simplifié, du prospectus complet, et des derniers rapports annuel et semi-annuel sont disponibles sans frais auprès de Invesco Asset Management SA, 18, rue de Londres, 75009 Paris. La valeur liquidative du compartiment et les revenus vont fluctuer, ce qui peut en partie être le résultat des fluctuations de taux de change et les investisseurs peuvent ne pas récupérer le montant total de leurs investissements initiaux. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Toute référence à un classement ou une récompense ne préjuge pas des performances futures. Le Ratio Total des Frais ("TER") et tous les autres frais, commissions et dépenses, ainsi que les taxes, payables via le fonds, sont mentionnés dans le prospectus simplifié du compartiment. D'autres coûts, incluant des taxes, relatifs aux transactions portant sur le fonds peuvent être dus directement par le client. Les informations et les opinions de Invesco peuvent être modifiées sans préavis. Bien que ce document soit basé sur des informations considérées comme fiables, aucune garantie ne peut être acceptée pour toute erreur, tout malentendu ou toute omission, ou pour toute action prise à la lecture de ce document. Le compartiment investit dans des produits dérivés. Cela signifie que la valeur liquidative du compartiment peut à certains moments être très volatile. Le compartiment n'est pas tenu de suivre la composition de l'indice de référence, étant donné que la politique d'investissement ne mentionne pas cet indice. Les investisseurs doivent noter que dans le cas où la valeur de l'actif net baisse de 10 % ou plus, suite à une modification des marchés concernés, un revenu suffisant doit être généré par les titres d'emprunt afin de regagner une participation significative sur les marchés (ce qui peut prendre du temps). Dans ce cas, il est important de noter que le seuil plancher du compartiment ne peut être préservé que si le revenu généré par les titres d'emprunt est suffisant pour couvrir toutes les dépenses liées à la gestion (et à l'administration) de ce compartiment. Alors que les méthodes ci-dessus sont destinées à limiter le risque de chute des marchés d'obligations et d'actions concernés, d'autres risques associés au segment des titres d'emprunt du compartiment peuvent également être l'objet de risques associés particuliers (risque débiteur d'un émetteur d'instruments du segment des titres d'emprunt, de transfert, de contrepartie et de non-règlement des transactions de titres). Les transactions liées à des contrats à terme présentent un degré élevé de risque. Le montant de la marge initiale est faible par rapport à la valeur du contrat à terme et les transactions font l'objet d'un dispositif "d'effet de levier" ou d'un ajustement. Un mouvement relativement faible du marché peut avoir un impact proportionnellement plus fort pouvant avantager ou léser l'investisseur.